Le Monde
Economie
Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

- Les projets d'imposer les transactions ou les profits se multiplient
- L'Etat devrait facturer 15,6 milliards d'euros par an aux banques pour la garantie publique des dépôts, estime l'économiste Jacques Delpla

Peut-on taxer la finance ?

Dominique Strauss-Kahn, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), a été on ne peut plus clair dans un entretien au *Figaro* du mercredi 25 novembre : *« Le contribuable ne paiera pas une deuxième fois pour le secteur financier. »*

Dossier

A la demande du G20, le FMI est chargé d'étudier les possibilités de taxer le système financier. Il rendra son rapport en avril 2010. M. Strauss-Kahn a déjà évoqué une contribution financière sur les activités financières risquées, dont le produit permettrait de créer un matelas face à une éventuelle future crise.

Mais où seront les risques demain ? Et ce matelas ne risque-t-il pas d'encourager les conduites à risques sur les marchés ? Les experts débattent donc de diverses pistes de taxation qui permettraient de contribuer à un fonctionnement de la finance moins générateur de crises et davantage orienté vers le financement de l'économie plutôt que vers la spéculation. Le but serait aussi d'éviter de toujours collectiviser les pertes bancaires pendant que les profits restent privés. Voire de dégager des ressources pour aider les pays pauvres face au réchauffement climatique.

« L'assurance tous risques fournie par l'Etat au secteur financier doit avoir une contrepartie. Il est légitime de taxer les profits des banques, ou bien de taxer les transactions financières, mais il est difficile de trancher entre ces deux options », explique ainsi Gunther Capelle-Blancard, professeur de finances à l'université Paris-1 – Panthéon-Sorbonne et directeur adjoint du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). Car les solutions envisagées exigent différents degrés de coordination internationale, et n'auraient pas toutes les mêmes effets, ou le même rendement fiscal.

▶▶▶ Lire la suite page 4

Martin Wolf p. 2
La dette n'est pas le fardeau insupportable annoncé

Chronique p. 3
« Révolution sur le marché du gaz », par Philippe Chalmin

Prix du livre d'économie page 6
Les Français sceptiques sur une réforme du capitalisme, selon un sondage TNS Sofres

Jean Pisani-Ferry

Le rendez-vous chinois

L'expression a fait florès depuis que Robert Zoellick, le président de la Banque mondiale, et son chef économiste, Justin Lin, l'ont inventée, en avril : le noyau de l'économie mondiale, ce n'est pas le G20 – trop nombreux – ni le G7 – dépassé –, c'est le « G2 » que forment les Etats-Unis et la Chine, symbolisé par la récente visite de Barack Obama à Pékin. Pendant que les Européens débattaient sur la façon de se le partager, le siège de copilote de l'économie mondiale est désormais occupé par la Chine.

Le pays peut légitimement y prétendre. Il pèse déjà 8 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, et même plus de 12 % dans un système de prix unifié. En 2009, grâce une relance massive, l'accroissement de sa production fera plus que compenser la baisse de celle du G7. Et tout laisse présager qu'il dépassera dans les dix ans à venir les Etats-Unis pour devenir la première puissance économique mondiale.

Restent deux questions lourdes. La première, immédiate, porte sur le rééquilibrage de la croissance chinoise. La seconde, de plus longue portée, sur sa volonté de participer à la gouvernance mondiale. La croissance des années 2000 reposait sur un contrat faustien : l'appétit insatiable du consommateur américain garantissait la demande, l'énergie indéfectible du travailleur chinois assurait l'offre, et le second acceptait de prêter sans limite au premier afin que celui-ci puisse continuer à consommer.

Jusqu'à 2007, la demande intérieure américaine a contribué pour près d'un cinquième à la croissance mondiale. En Chine, symétriquement, la croissance reposait sur l'exportation et l'investissement : de 2000 à 2007, la part de la consommation dans le PIB y est passée de 45 % à 35 %, la moitié du ratio américain.

Pour se substituer au consommateur américain appauvri, les regards se tournent vers la Chine. Mais la relance de 2009 repose sur des moteurs traditionnels : l'investissement public et le crédit aux entreprises. Rien de substantiel n'a été entrepris pour stimuler la consommation et modifier le partage de la valeur ajoutée (la part des profits a augmenté de 10 points en dix ans, essentiellement du fait des entreprises d'Etat) ou pour créer une sécurité sociale qui évite aux ménages de pourvoir eux-mêmes à leur retraite et à leur assurance-maladie. ■

▶▶▶ Lire la suite page 2

Annonces
Paroles d'experts Conseil/Audit Page 9
Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance ■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 11 à 16
Consultez notre site: www.lemonde.fr

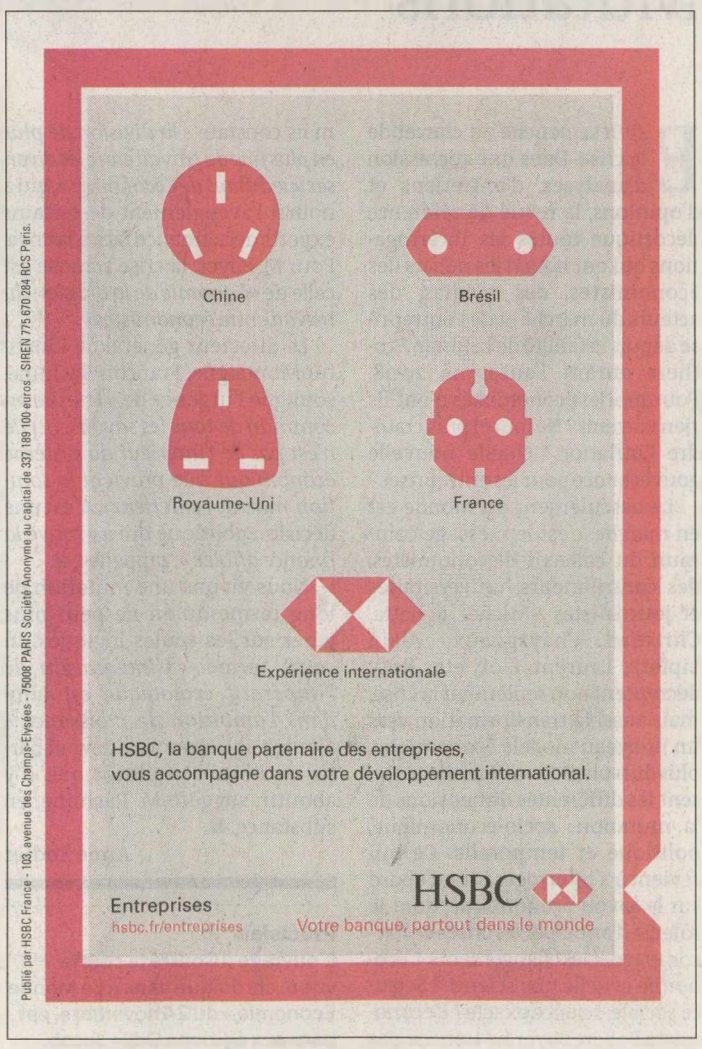

Le Monde
Mardi 1er décembre 2009

Le rendez-vous chinois

▶▶▶ Suite de la chronique de Jean Pisani-Ferry

Au contraire, loin d'engager la sortie du mercantilisme d'Etat, la crise a ravivé les vieux réflexes. Elle a étouffé les quelques efforts entrepris pour diminuer les subventions aux entreprises ou édifier un droit du travail.

La gestion du taux de change est de ce point de vue emblématique : laisser s'apprécier la monnaie, même à pas comptés comme entre 2005 et 2008, c'était donner du pouvoir d'achat aux consommateurs et contribuer à réorienter l'économie. Conserver, comme c'est le cas depuis l'automne 2008, un lien fixe avec le dollar et l'accompagner dans sa chute, c'est au contraire perpétuer l'extraversion. Tant que les dirigeants chinois n'auront pas changé de cap, il sera vain d'attendre un rééquilibrage durable de la croissance mondiale.

Quant à la participation de la Chine à la gouvernance mondiale, elle n'est pas garantie. Certes, Pékin siège désormais au G20 et dans les instances où s'élaborent les règles du jeu économique et financier. Mais c'est une chose de défendre ses intérêts, c'en est une autre de se comporter en coresponsable des choix stratégiques sur les monnaies, la régulation financière ou le commerce international. C'est ce que les Occidentaux attendent de la Chine, et c'est ce qu'elle hésite visiblement à faire. Ses dirigeants aiment à rappeler qu'elle reste une économie en développement. Concrètement, elle manque de cadres formés à la diplomatie économique internationale et maintient un système politique opaque, fermé sur lui-même.

L'enjeu n'est pas mince. Car si Pékin ne réoriente pas sa croissan- ses responsabilités nouvelles, l'exceptionnel esprit de coopération internationale qui a marqué la gestion de la crise risque de ne pas survivre à ses lendemains. ■

Jean Pisani-Ferry est économiste et directeur de Bruegel, centre de recherche et de débat sur les politiques économiques en Europe.
Courriel : Chroniquepisani-ferry.net

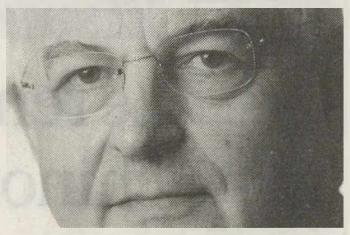

L'éclairage Le niveau de déficit public atteint à Londres ou Washington n'est pas si inquiétant au regard des précédents historiques

La dette, ce fardeau soutenable

Par Martin Wolf

Les crises financières ont des conséquences dévastatrices pour les finances publiques, et ces effets sont les plus graves là où les excès financiers d'avant la crise ont été les plus grands : aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. La question à laquelle ces pays se trouvent confrontés est de savoir quand et jusqu'à quel point il faudra procéder à un resserrement budgétaire. Mais des initiatives prématurées en ce domaine seraient une erreur catastrophique.

Dans leur étude de l'histoire des crises financières, Carmen Reinhart, de l'université du Maryland, et Kenneth Rogoff, de l'université Harvard (Massachusetts), remarquent que *« l'encours réel de la dette est pratiquement multiplié par deux »* dans les pays frappés par la crise (*This Time is Different*, Princeton University Press, 456 p., 23, 46 €). Ce sera le cas pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Mais cela ne résulte que pour une faible part des plans de relance ou des mesures de sauvetage du secteur financier. D'après le Fonds monétaire international (FMI), la hausse de 10,6 points de pourcentage intervenue entre 2007 et 2010 dans le ratio déficit budgétaire sur produit intérieur brut (PIB) ne sera due en rien aux mesures discrétionnaires liées à la crise. Aux Etats-Unis, seulement 1,8 point sur une détérioration de 6,5 points sera imputable à ces mesures. Ces variations sont donc pour l'essentiel de nature structurelle : tout simplement, le PIB et les recettes budgétaires ne reviendront pas à leurs niveaux antérieurs.

Comment juger l'ampleur de ce dérapage budgétaire ? Dans le cas du Royaume-Uni, le FMI prévoit que la crise fera croître le ratio dette publique nette sur PIB de près de 50 points entre 2007 et 2014. Les seuls épisodes comparables dans le passé étaient tous liés à des guerres. Mais dans la crise actuelle, ce ratio est plus faible que durant les guerres menées par l'Angleterre contre la France révolutionnaire puis contre Napoléon, ou que durant les conflits mondiaux du XXe siècle. Mais il est aussi important ou plus fort que celui constaté durant d'autres guerres au XVIIIe siècle.

Aux Etats-Unis, l'augmentation du ratio de la dette est également comparable à celle intervenue lors de conflits de grande ampleur – plus faible que durant la seconde guerre mondiale, mais plus forte que pendant la guerre de Sécession ou la première guerre mondiale. En revanche, ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis connaissent une énorme hausse du ratio de leur dette en temps de paix. Par exemple, lorsque les républicains étaient aux affaires, entre 1981 et 1992.

> Promettre la réduction des déficits n'est pas crédible, étant donnée l'ampleur de l'ajustement nécessaire

Les niveaux de dette qui devraient être atteints en 2014 ne sont donc pas historiquement exceptionnels, notamment au Royaume-Uni, où il a déjà approché à deux reprises les 250 %. Aux Etats-Unis, ils égaleront probablement le précédent record.

Surtout, ces niveaux n'avaient pas suscité de problèmes insurmontables. Au XIXe siècle, les deux pays ont apuré leurs dettes de façon satisfaisante, avec des prix stables. Ils ont fait de même dans la seconde moitié du XXe siècle, même si l'inflation les a alors aidés.

Cela n'est pas surprenant. Imaginons que le taux d'intérêt réel soit de 2,5 %. Le coût du service, en termes réels, d'une dette équivalent à 100 % du PIB ne représentera dans ce cas que 2,5 % du PIB – presque une bagatelle. Imaginons également que le taux tendanciel de croissance soit égal au taux d'intérêt réel (hypothèse qui n'a rien de déraisonnable). La condition nécessaire pour une stabilité de la dette sera alors que le budget primaire (avant paiement des intérêts) soit équilibré. Là encore, cela n'a rien de bien préoccupant.

Alors, quel est le problème ? Il réside en ce que les gens pourraient perdre confiance dans la capacité des gouvernements à ramener à terme les déficits sous contrôle. Deux raisons au moins pourraient justifier de tels doutes. Tout d'abord, les guerres connaissent une fin naturelle, alors qu'il n'en va pas de même avec les déficits en temps de paix. Ensuite, réduire les déficits après une guerre est chose aisée, tandis que les réduire en temps de paix est difficile : chaque livre ou dollar est lié à un lobby particulier.

Promettre la réduction des déficits n'est pas crédible, surtout lorsqu'on connaît l'ampleur des ajustements nécessaires. Le FMI estime que les ratios de dette devront être ramenés à 60 % du PIB avant 2030, afin de ménager une marge permettant d'amortir de nouveaux chocs. Le resserrement budgétaire nécessaire, dit-il, devrait être de 8,8 % du PIB aux Etats-Unis, tandis que celui du Royaume-Uni devrait atteindre le chiffre énorme de 12,8 %.

Certes, d'autres pays avancés l'ont fait, notamment l'Irlande dans les années 1980, et le Danemark, la Finlande et la Suède dans la décennie 1990. Mais cela sera un immense défi à relever, à moins de compter sur une croissance rapide emmenée par les exportations. Ces chiffres otent toute signification aux affirmations du premier ministre britannique, Gordon Brown, qui prétend assurer une stabilité immuable. Ce n'est certainement pas ce que l'avenir réserve au Royaume-Uni.

C'est ce que montrent les écarts de rendement sur les obligations d'Etat britanniques, qui sont à nouveau remontés à 70 points de base. Je soupçonne les agences de notation de n'avoir pas révisé à la baisse leur évaluation du Royaume-Uni pour la seule raison qu'elles auraient alors également dû abaisser celle des Etats-Unis. Or quelle agence aurait pu se présenter dans ces conditions devant le Congrès ?

Pourtant, si la corde budgétaire n'est pas d'une longueur illimitée, réduire drastiquement les déficits dès maintenant serait une erreur. Il est très probable que cela referait basculer les économies dans la récession, comme cela s'est produit au Japon dans les années 1990.

Alors, que faire ? Je suis entièrement d'accord avec Dominique Strauss-Kahn, le directeur général du FMI, pour qui *« il est encore trop tôt pour une sortie générale »* des politiques d'ajustement. Ce qu'il faudrait, en revanche, ce sont des institutions budgétaires crédibles et une feuille de route en vue d'un resserrement qui sera mis en œuvre de façon automatique si les dépenses du secteur privé se redressent.

Nous ne pouvons toutefois échapper à une vérité dérangeante. Ni les Etats-Unis ni le Royaume-Uni ne sont tout à fait aussi riches qu'ils ont pu le penser autrefois. Il y a des pertes à répartir, dont une bonne partie retombera sur les dépenses publiques, la fiscalité, ou les deux. Et s'il devenait évident qu'aucun de ces pays n'est à la hauteur du défi, les crises budgétaires deviendraient inévitables. La seule question est de savoir quand elles éclateront. ■

Sur le Web L'étude du FMI « The State of Public Finances » : www.imf.org

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times ». © FT. Traduit de l'anglais par Gilles Berton.

Le livre

Les Contrecoups de la crise,
Revue « Esprit »
novembre 2009,
271 pages, 23 euros

Mutations

Esprit se penche au chevet de la crise. Dans une succession d'analyses, d'entretiens et d'opinions, la revue de référence décortique toutes les interrogations qui ont nourri les débats des économistes, des médias, des acteurs du marché et de l'entreprise depuis la faillite de Lehman Brothers durant l'automne 2008. Pourquoi les économistes n'ont-ils rien vu venir ? Ne faut-il plus craindre l'inflation ? Quelle nouvelle gouvernance pour les entreprises ?

Le basculement du monde est en marche, c'est le message commun du collectif d'économistes, des contributeurs, universitaires et journalistes – Michel Aglietta, Christian Chavagneux, Alain Lipietz, Laurent Eloi, etc. Ils y décryptent non seulement la crise, mais aussi la transformation vers un nouveau modèle économique, plus durable. Pour ce faire, ils analysent les différentes dimensions de la mutation : socio-économique, politique et temporelle. Ce qui revient à s'interroger tout d'abord sur le savoir économique, dont le rôle est d'anticiper les crises et d'accompagner les changements. L'économie est-elle une science ? Science sociale, science exacte ? L'économiste Robert Boyer ne tranche pas mais constate *« la division de plus en plus fine du travail entre les diverses spécialités de l'économie »*, qui a nourri l'aveuglement de certains experts de la finance face à la crise. Pour M. Boyer, la crise actuelle est celle de *« l'anomie de la division du travail entre économistes »*.

Le directeur général de l'Institut Montaigne, François Rachline, souligne l'urgence de *« la mise en commun de tous les savoirs. (...) Ce n'est pas de l'intérieur du système économique que provient la solution, mais de l'extérieur »*. C'est une décision politique qui a *« sauvé la finance affolée »*, rappelle-t-il.

Nous vivons une mutation de long terme qu'on ne peut plus gérer sur les seules logiques du court terme. *« L'intégration de l'impératif écologique est vital dans l'ambition de croissance »*, ajoute-t-il. L'économie devrait partir de l'humain plutôt que d'y aboutir, suggère M. Rachline, en substance. ■

Anne Rodier

Précision
L'ouvrage « Contre la courte vue », chroniqué dans « Le Monde Economie » du 24 novembre, est paru aux éditions Odile Jacob.

Les acteurs de l'économie Pierre Bezbakh

Eugène Poubelle, l'inventeur du tri sélectif

Le 7 décembre s'ouvrira à Copenhague un sommet mondial très attendu destiné à fixer de nouveaux objectifs aux politiques – aujourd'hui décevantes – de lutte contre le réchauffement climatique, menées depuis l'élaboration du protocole de Kyoto contre l'émission de gaz à effet de serre, en 1997.

Cette préoccupation écologique n'est véritablement apparue que depuis une vingtaine d'années. Elle doit beaucoup à l'action de personnalités médiatiques, comme l'ancien vice-président américain Al Gore, ou à celle d'institutions telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui ont obtenu conjointement le prix Nobel de la paix en 2007.

Mais bien avant que ne se posent le problème climatique et celui de la pollution de la planète, une initiative originale avait été prise par le préfet de la Seine Eugène Poubelle (1831-1907). Elle prit la forme de l'arrêté du 24 novembre 1883, vieux tout juste de cent vingt-six ans. Cet arrêté faisait obligation aux propriétaires parisiens de mettre à la disposition de leurs locataires *« un récipient de bois garni à l'intérieur de fer blanc »* et muni d'un couvercle, destiné à recevoir les ordures ménagères et permettant leur ramassage. Il était également prévu de procéder à un tri sélectif – qui sera peu respecté mais que nous redécouvrons aujourd'hui –, en fournissant deux autres boîtes ; l'une pour les débris de vaisselle, de verre et de poterie ; l'autre pour les coquilles d'huîtres.

Le 22 février 1884, le Conseil municipal de Paris adoptait à son tour cette disposition et précisait les modalités de son application, malgré l'opposition des propriétaires d'immeuble dénonçant les charges nouvelles qui pesaient sur eux, et celle de la profession des « chiffonniers », qui triaient les ordures ménagères et en récupéraient une partie.

La raison de cette initiative tenait au fait que le développement des villes, et celui de Paris en particulier, accentuait le problème posé par l'accumulation des déchets. A la fin du XIIe siècle déjà, le roi Philippe Auguste s'en était préoccupé, et avait fait paver des rues et creuser un égout. Mais les choses n'avaient pas beaucoup évolué depuis, malgré quelques tentatives menées par Louis XII au début du XVIe siècle pour assainir et éclairer les rues ou, en 1799, quand fut imposé le balayage des rues. Alors que se produisait un nouvel essor de la démographie urbaine, les découvertes de Pasteur sur la transmission des maladies allaient faire évoluer les mentalités et prendre conscience de la nécessité de se soucier de l'hygiène publique.

La politique de grands travaux menée depuis le Second Empire allait rendre possible une telle évolution. D'ailleurs, Eugène Poubelle fut aussi à l'initiative de l'installation du tout-à-l'égout, et imposa, en 1894, aux propriétaires d'immeuble, de les raccorder au système de collecte des eaux usées.

> Les déchets ménagers récupérés sont couramment utilisés pour le chauffage domestique

Ces mesures furent bien sûr essentielles pour la santé des populations et leur permirent de participer activement à l'essor économique en étant moins handicapées par les maladies ; elles rendirent également possible la poursuite du développement urbain. Aujourd'hui, elles ouvrent la voie à de nouvelles activités, centrées d'une part sur la collecte des déchets, et d'autre part sur leur recyclage, qui permet de réaliser de notables économies d'énergie.

Ainsi, alors que le volume des déchets a doublé en France entre 1980 et 2005, pour atteindre 350 kg par an et par personne, les ordures ménagères récupérés sont couramment utilisés pour le chauffage domestique ; on considère qu'une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut ; l'aluminium est recyclable à 100 %, et tout kilo d'acier recyclé permet d'économiser du minerai de fer...

La voie tracée par Eugène Poubelle entre ainsi aujourd'hui dans une nouvelle phase. Mais si son nom est passé à la postérité, c'est parce que *Le Figaro* avait qualifié de *« boîte Poubelle »* le récipient dont il imposa l'usage, lui donnant ainsi une dénomination qui est depuis passée dans le langage courant. ■

Pierre Bezbakh est maître de conférences à l'université Paris-Dauphine.

Le Monde
Mardi 1er décembre 2009

Transparence

Bien que les transactions sur le marché des changes aient fortement augmenté ces dernières années, elles se sont concentrées entre quelques dizaines de grands établissements agissant principalement sur les places financières de six pays. Cette focalisation rendrait relativement facile, techniquement, la levée d'une taxe sur les changes. De leur côté, les transactions de produits dérivés sur des marchés non organisés (de gré à gré) ont repris leur progression en 2009. Elles restent à réguler afin de limiter leurs risques potentiels pour le système financier. Mais elles sont partiellement basées, comme les fonds spéculatifs (hedge funds), dans des paradis fiscaux. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a enregistré des progrès quant à la coopération fiscale de ces derniers. Mais l'indice d'opacité financière établi par le collectif Tax Justice Network, basé sur 12 indicateurs de transparence (dont le secret bancaire et l'accès aux informations financières), et qui tient compte du poids économique des pays mis en cause, relativise l'ampleur des changements annoncés. Il souligne l'importance des législations particulières à certains territoires (comme l'Etat du Delaware aux Etats-Unis).

▶ LE MARCHÉ DES CHANGES

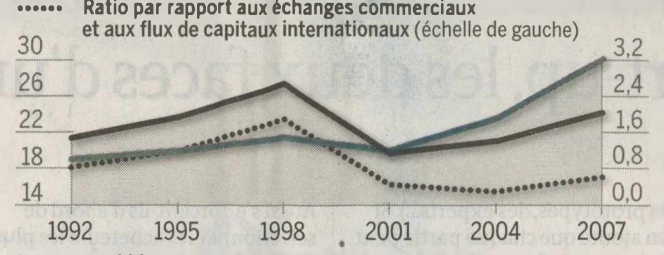

Lecture : en 2007, le montant des transactions sur le marché des changes était 24 fois supérieur à celui des échanges commerciaux, et 17 fois supérieur à celui des échanges commerciaux plus les flux de capitaux internationaux

SOURCE : BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (BRI)

▶ LA CONCENTRATION BANCAIRE

	Part de la place financière dans le marché mondial des changes	Nombre de banques réalisant, dans chaque pays, les trois quarts de l'activité du marché des changes en 1998	en 2007
Royaume-Uni	34,1 %	24	12
Etats-Unis	16,6 %	20	10
Suisse	6,1 %	7	3
Japon	6,0 %	19	9
Singapour	5,8 %	23	11
Hongkong	4,4 %	26	12
Australie	4,3 %	9	8
France	3,0 %	7	4

SOURCE : BRI

Le sauvetage public des établissements financiers relance le débat sur une fiscalité limitant la spéculation et participant à l'effort contre la crise

Comment mettre banques et marchés à contribution

▶▶▶ Suite de la première page

Une première option serait de taxer les transactions financières. A l'origine, cette solution a été préconisée – pour le marché des changes et avec un taux très faible – par l'économiste américain James Tobin, en 1972. L'idée que cette taxe sur les transactions financières alimente l'aide au développement a été avancée. De son côté, le financier américain Warren Buffett a même suggéré de taxer à 100 % les plus-values boursières réalisées en moins d'un an. Une telle taxe pourrait être généralisée à tous les marchés financiers pour *« limiter la violence des bulles spéculatives »*, analyse Gaël Giraud, membre de l'Ecole d'économie de Paris.

« Pour ce faire, toute mesure qui induira du "frottement" sur les transactions est bienvenue. Une taxe de type Tobin sur les transactions de court terme, prélevée par une chambre de compensation sous contrôle public, conviendrait. Les chambres de compensation [Euroclear, Clearstream] *prélèvent déjà leur marge sur les transactions qu'elles enregistrent. Donc, une telle taxe existe déjà, contrairement à ce que l'on entend parfois »*, assure M. Giraud. Il suffirait d'en orienter la recette vers des institutions publiques. Mais une partie des instruments financiers, notamment des produits dérivés, sont échangés de gré à gré (*« over the counter »*, OTC) ; directement entre les banques et leurs clients. M. Giraud préconise donc d'imposer des chambres de compensation publiques sur ces marchés.

Consultant en risques financiers, Emmanuel Fruchard estime, lui, que la taxe *« devrait être ciblée sur les opérations qui génèrent du risque systémique et sont, par nature, opaques, à savoir les contrats OTC »* car, en renchérissant le coût des contrats OTC, *« on inciterait les opérateurs à basculer leurs prises de position sur des marchés organisés, qui ont montré en 2008 leur solidité »*, explique-t-il.

Quelle que soit la solution retenue, elle nécessiterait un minimum de coordination internationale parmi les pays abritant les grandes places financières. Un des enjeux serait de dissuader leurs banques de transférer davantage d'opérations vers des paradis fiscaux et réglementaires qui ne jouent pas le jeu. De tels projets nécessiteraient de dépasser le cadre national, alors que, *« jusqu'à présent, prélever une taxe est considéré comme le privilège régalien du souverain »*, note M. Giraud. Il souligne cependant que *« la taxe Chirac – sur les billets d'avion – est la preuve par l'exemple qu'il est possible, aujourd'hui, de prélever une taxe à l'échelon international »*. Enfin, *« la reprise de la construction politique européenne »* permettrait au moins de se doter des moyens de prélever des taxes transnationales à l'échelon des Vingt-Sept.

« Taxer les transactions financières a l'avantage d'imposer autant les banques que les autres acteurs des marchés comme les hedge funds [fonds spéculatifs], *qui réalisent une part importante des transactions même s'ils pèsent très peu par rapport aux banques. Mais une telle taxation nécessite une coordination internationale très étroite »*, juge M. Capelle-Blancard.

En revanche, « taxer les profits des banques peut se faire au niveau de chaque pays ». Mais sur quelles bases procéder ? *« Appliquer une retenue sur le produit net bancaire toucherait indifféremment les activités traditionnelles et les opérations de marché. Il est techniquement difficile de les distinguer. De plus, tout est lié : la crise est née d'une bulle immobilière et d'une crise de surendettement »*, rappelle le directeur adjoint du Cepii.

Faut-il également s'attaquer aux bonus des traders ? ▶▶▶

« La délocalisation des bénéfices coûte 7 milliards d'euros »

Bernard Plagnet, professeur en droit fiscal à l'université de Toulouse-I – Capitole

Depuis longtemps, des multinationales soustraient une grande partie de leurs bénéfices à l'impôt grâce au système des « prix de transfert ». De quoi s'agit-il ?

« Le prix de transfert est le prix que pratiquent entre elles les sociétés d'un même groupe implantées dans différents pays. Lors d'une vente, d'un achat ou du paiement d'une redevance, le prix peut être volontairement sous-évalué pour minorer dans un pays les bénéfices de l'entreprise, et y limiter l'impôt sur ces bénéfices. Ainsi, une société basée en France qui vend à sa filiale suisse 800 euros un service habituellement facturé 1 000 euros sur le marché français diminue son bénéfice de 200 euros en France, où elle est imposée à 33,3 %, et l'augmente de la même somme en Suisse où elle n'est imposée qu'à 20 %. Par cette opération, le groupe réalise une économie de 26,66 euros. Multiplié par le nombre de transactions que réalise une multinationale, le bénéfice est considérable.

Quelle est la justification légale de ces variations de prix d'un pays à l'autre ?

L'entreprise justifie ces « rabais » soit par le fait qu'il ne s'agit pas exactement du même produit, soit par une contrepartie obtenue de sa filiale, qui peut consister par exemple à assurer la

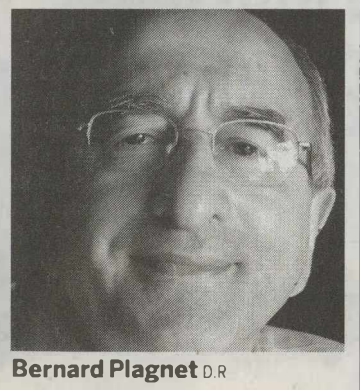

Bernard Plagnet D.R

promotion du produit sur le marché suisse. Ainsi, lorsqu'il y a contestation des prix de transfert devant la justice, les entreprises sortent toujours gagnantes, le contrôleur fiscal n'ayant quasiment aucun moyen d'évaluer la contrepartie.

A-t-on une idée du coût que représente cette évasion fiscale déguisée pour l'Etat ?

On n'a pas d'évaluation précise, mais on sait qu'elle est supérieure à 7 milliards d'euros par an, à comparer aux 50 millions d'impôts de manque à gagner sur les 3 000 comptes des résidents français en Suisse. La France est une cible privilégiée des prix de transfert. Le territoire français est très attractif par la qualité de ses services publics, de ses infrastructures et son marché porteur. Or le taux d'imposition y est élevé. Les prix de transfert permettent alors d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Quelles mesures ont été mises en œuvre contre ces fraudes ?

Face à l'ampleur de la tâche, elles sont négligeables : en France, il n'y a qu'une trentaine de fonctionnaires spécialisés sur les prix de transfert. Au niveau international, la collaboration est très embryonnaire et difficile, à cause des intérêts divergents. Dans l'Union européenne, rien n'a été prévu dans les traités sur l'harmonisation des impôts directs, ce qui revient à organiser la concurrence fiscale entre nous. Les taux y varient de plus de 33 % à 10 %.

Peut-on parler de stratégie fiscale des multinationales ?

Bien sûr, c'est ce qu'on appelle le *« tax planning »*. En transférant leurs bénéfices dans un pays à la fiscalité plus avantageuse, les multinationales font jouer la concurrence fiscale entre les Etats, le paradis fiscal en étant la partie exacerbée. La délocalisation des bénéfices est une pratique courante.

Sait-on s'il y a une hausse du phénomène en période de crise ?

C'est très vraisemblable. Mais le résultat peut être paradoxal. Ainsi, une société française d'électroménager était récemment aux prises avec la justice car elle avait pratiqué des prix particulièrement bas en Italie dans le but de s'implanter sur le marché. Elle avait, de ce fait, exporté ses bénéfices français, mais ses résultats lui ont permis de créer des emplois en France alors que le contexte était plutôt aux licenciements.

Entre l'aide aux entreprises pour soutenir la croissance et la lutte contre la fraude pour réduire les dépenses publiques, quelle est la priorité de l'Etat ?

Il est toujours délicat de décourager une entreprise qui embauche par de lourds redressements fiscaux. La balance penche donc généralement vers le soutien de l'activité qu'en faveur d'une lutte contre la fraude fiscale. C'est un dilemme permanent. ■

Propos recueillis par Anne Rodier

Parcours

1968 Inspecteur des impôts (jusqu'en 1972).

1998 Membre du Conseil national des impôts (jusqu'en 2002).

2008 Publie *Les Impôts en France 2008-2009*, avec Jean-Yves Mercier et Emmanuelle Féna-Lagueny (Ed. F. Lefebvre, 596 p., 49 €).

2009 Professeur de droit fiscal à l'université Toulouse-I – Capitole.

Questions-réponses
Projets

1 Comment est née l'idée d'une collaboration internationale contre l'évasion fiscale ?

Au début des années 1920, la Société des nations (SDN) a été chargée d'ouvrir des pourparlers internationaux pour lutter contre l'évasion fiscale qui se développait depuis la fin de la première guerre mondiale. Les Etats cherchent alors à réduire les dépenses publiques : les Britanniques favorisent la déflation et la libéralisation des flux de capitaux ; les Français, Italiens et Belges privilégient l'impôt sur les valeurs mobilières. Mais les mesures de contrôle unilatérales ne suffisent pas à combattre l'évasion des capitaux.

Les Européens tentent alors de s'entendre sur le secret bancaire et la taxation des multinationales. Mais à la conférence de Gênes de 1922, la motion favorable à un renforcement du contrôle des flux de capitaux bute sur l'opposition britannique. La résolution encourage plutôt les échanges de renseignements fiscaux, et réaffirme l'inviolabilité du secret bancaire.

2 Qu'est devenu le projet de taxer les profits des banques françaises ?

Un amendement au projet de loi de finances (PLF) 2010, voté par la commission des finances de l'Assemblée nationale, avait prévu de relever de 10 % l'imposition des bénéfices des banques en 2010. Malgré l'opposition du gouvernement, les députés ont voté cette taxe, le 23 octobre, avec le soutien de deux députés de la majorité, dont l'un – Jean-François Lamour – a invoqué ensuite une erreur technique. Le projet a finalement été abandonné lors d'un nouveau vote, le 26 octobre.

3 Qu'est-il prévu en France pour 2010 ?

Le PLF 2010 prévoit une participation des banques françaises, à hauteur de 100 millions d'euros, au financement de leur autorité de régulation, la Commission bancaire, à l'instar du financement par les sociétés d'assurances de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. La ministre de l'économie, Christine Lagarde, a indiqué que cette contribution serait complétée par *« une taxation relative à la garantie des dépôts »* lors de l'examen cet hiver de son projet de loi sur la régulation bancaire et dans le cadre de l'augmentation prévue de la garantie des comptes bancaires de 70 000 euros à 100 000 euros par compte. Selon *Les Echos* (daté du 28 octobre), Bercy envisage que les banques ajoutent 200 millions d'euros annuels à leur contribution au Fonds de garantie des dépôts, actuellement de 80 millions. ■

LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS DÉRIVÉS, en milliards de dollars

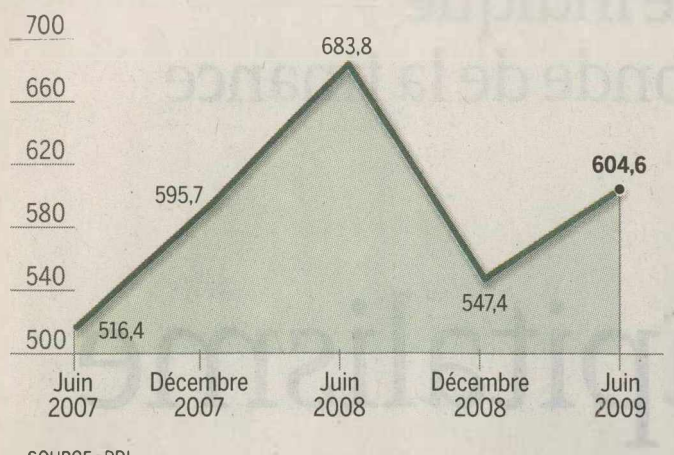

SOURCE : BRI

DOMICILIATION DES HEDGE FUNDS, en 2007

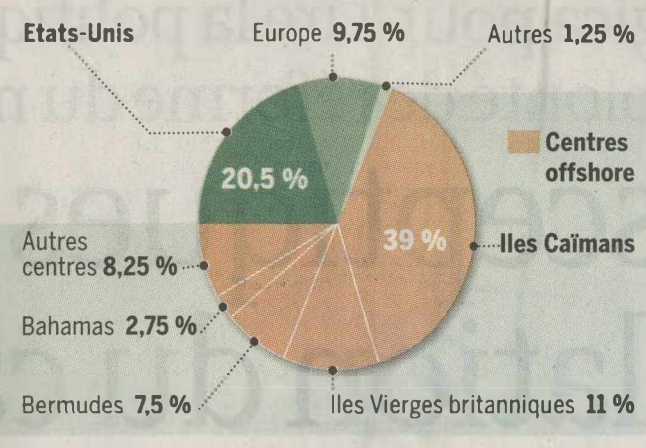

SOURCES : *LE MONDE* D'APRÈS DES DONNÉES BCE, IFSL

L'OPACITÉ DES PLACES FINANCIÈRES

Classement de Tax Justice Network Octobre 2009	Classement de l'OCDE sur l'application des normes fiscales internationales au 2 avril 2009	au 20 novembre 2009
1 : Etats-Unis (Delaware)	Liste « blanche »	Liste « blanche »
2 : Luxembourg	Liste « grise »	Liste « blanche »
3 : Suisse	Liste « grise »	Liste « blanche »
4 : Iles Caïmans	Liste « grise »	Liste « blanche »
5 : Royaume-Uni (City de Londres)	Liste « blanche »	Liste « blanche »
6 : Irlande	Liste « blanche »	Liste « blanche »
7 : Bermudes	Liste « grise »	Liste « blanche »
8 : Singapour	Liste « grise »	Liste « blanche »
9 : Belgique	Liste « grise »	Liste « blanche »
10 : Hongkong	Non communiqué	Non communiqué

SOURCES : TAX JUSTICE NETWORK, OCDE

▶▶▶ *« Une taxation des revenus dans l'industrie financière serait d'autant plus efficace qu'elle est systématique – touchant tous les métiers, toutes les institutions financières et les rémunérations sous toutes leurs formes – et qu'elle serait adoptée simultanément dans la plupart des grands pays financiers,* explique Olivier Godechot, chargé de recherche au CNRS. *Il est dommage que les différents pays qui, au cours de la crise, ont tous à un moment donné évoqué cette possibilité ne se soient pas coordonnés pour la mettre en œuvre.»*

Faut-il craindre que, faute d'une telle coordination, les traders fuient les Etats qui prendraient de telles mesures ? *« L'industrie financière se plaît à exagérer sa mobilité internationale. En France, le taux d'imposition sur les revenus les plus élevés est passé en quelques années de 54 % à 40 % : cela n'a pas entraîné d'explosion du nombre de traders. Rien n'empêche donc de refaire le trajet inverse »*, ajoute M. Godechot. L'économiste Jacques Delpla, membre du Conseil d'analyse économique, est, lui, opposé aussi bien à l'idée d'une taxe Tobin qu'à celle de *« faire payer les banques ou les banquiers pour se "venger" du coût de la crise »* via une taxation des bonus ou des profits bancaires : *« Les mauvaises taxes, même exceptionnelles, sont absurdes. »*

« En revanche, poursuit-il, *il faut évidemment réfléchir à ces rentes qui font indûment la fortune des banques, aujourd'hui comme avant la crise. Que les banques fassent des profits est normal et souhaitable, le problème est qu'elles font leur métier – octroyer des prêts – avec des ressources subventionnées. »* L'une de leurs principales ressources est en effet constituée par les dépôts sur les comptes courants. Or, explique M. Delpla, *« les banques – en France et dans une moindre mesure dans les autres pays – ne payent presque rien pour cette assurance essentielle à leur survie. Le Fonds de garantie des dépôts* [FGD] *assure, en France, 1 200 milliards euros de dépôts à vue avec des réserves de 1,7 milliard d'euros, soit 0,14 % du montant ! Ces réserves sont abondées par une cotisation annuelle des banques de 80 millions d'euros – soit 0,007 % des dépôts. Evidemment, cette assurance seule est insuffisante. Si assurance il y a, c'est parce que nous savons tous qu'en cas de faillite d'une banque, nos dépôts seront garantis directement par l'Etat, et non par les maigres ressources du FGD »* !

M. Delpla souhaite donc ouvrir le débat sur le vrai prix de l'assurance des dépôts. Son calcul est qu'un taux de 1,3 % par an serait justifié. Il est basé sur la rémunération offerte par la Banque centrale européenne (BCE) aux banques qui placent auprès d'elle leurs excédents de liquidité, estimée au taux de 2,3 % sur longue période. Il en déduit les coûts de collecte des banques, notamment le fonctionnement de leurs réseaux d'agences, pour arriver à ce taux de 1,3 %. Pour assurer leurs dépôts, les banques françaises devraient verser à l'Etat une redevance de 15,6 milliards d'euros par an, soit *« beaucoup plus que toutes les taxes Tobin du monde »*, souligne M. Delpla. La taxation de la finance, si elle se réalise un jour, relèvera en définitive d'un arbitrage politique entre ces nombreux paramètres... et devra heurter beaucoup de groupes d'intérêts. ■

Adrien de Tricornot

Les paradis fiscaux sont morts, vive les paradis fiscaux !

VOULOIR taxer ou encadrer la finance, c'est se confronter à son opacité. *« Même si les paradis fiscaux ne sont plus censés exister, ils existent encore. Il y a toujours des moyens de contourner la réglementation »*, confie un expert. La moitié du commerce mondial transiterait par les paradis fiscaux et quelque 11 000 milliards de dollars (7 300 milliards d'euros) y seraient encore abrités, selon la Plate-Forme paradis fiscaux et judiciaires, qui regroupe des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations comme Transparence international France.

Pourtant, les dirigeants du G20 ont appelé, lors du sommet de Londres du 2 avril, à une action mondiale. Faute de pouvoir éradiquer le secret bancaire, toujours formel et légal dans 41 pays – selon l'organisation indépendante Tax Justice Network –, l'effort a été porté sur l'amélioration des échanges internationaux de renseignements fiscaux. Le Parlement européen a souligné que *« l'échange automatique d'informations est l'instrument le plus efficace pour lutter contre l'évasion fiscale »*, en attendant une *« action coordonnée et concrète à la fois pour fermer tous les paradis fiscaux et pour combler les failles fiscales et réglementaires "onshore", qui permettent une vaste évasion fiscale »*.

Répondant à l'appel du G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a ensuite annoncé la création d'un système de tableaux – appelés listes « noire », « grise » et « blanche » – afin de classer les pays non coopératifs en termes de transparence financière. Le 2 avril, la liste noire établie par l'OCDE comptait 4 membres et la liste grise 38. Dans le classement du 20 novembre, plus aucun pays ni aucune île exotique ne portait le noir, et seulement 29 noms restaient affublés de la couleur grise.

Le problème est-il donc en voie d'être réglé ? *« Le système des listes de l'OCDE repose sur un standard de transparence peu élevé »*, critique la Plate-Forme paradis fiscaux et judiciaire. Ainsi, les centres financiers ne doivent fournir des informations à d'autres pays que s'ils les demandent. *« Or de nombreux centres financiers précisent qu'ils ne répondront aux demandes d'information que lorsque les autorités requérantes parviendront à fournir des éléments prouvant l'existence d'un délit. »* Dans un rapport du 26 novembre, l'OCDE reconnaît elle-même que *« beaucoup reste à faire pour garantir que les territoires qui se sont engagés à remplir les standards le fassent réellement »*.

Opacité

L'OCDE a demandé à ces centres de signer douze conventions de double imposition (CDI) ou autant d'accords d'échange de renseignements fiscaux (Tax Information Exchange Agreement, TIEA) pour quitter la liste grise. *« Cela explique pourquoi les places financières se sont précipitées sur des géants économiques comme le Groenland ou les îles Féroé pour signer des CDI ou des TIEA ! »*, moque la Plate-Forme.

Les avancées sont donc limitées. La faute en revient-elle seulement aux îles exotiques, ou au manque de volonté politique des grands pays ? Selon l'indice FSI 2009 (Financial Secrecy Index), l'opacité reste très largement le fait des grandes places financières mondiales : les Bourses de Londres, du Luxembourg, de la Suisse, d'Hongkong et de la Belgique y sont classées dans les dix premières... ■

A. Rr et A. de T.

Pour en savoir plus

« Les Paradis fiscaux », de Christian Chavagneux et Ronen Palan, (2007, Edition La Découverte, collection Repères, n° 448, 128 p., 9,5 €).

« 20 propositions pour réformer le capitalisme », sous la direction de Gaël Giraud et Cécile Renouard (Edition Flammarion, 384 p., 22 €).

« Lutte contre les paradis fiscaux : l'échec des années 1920 », de Christophe Farquet, publié en octobre dans la revue *L'Economie politique*, n° 44, 10 €.

« Les bonus accroissent-ils les risques ? » d'Olivier Godechot, dans « La crise des subprimes », rapport du CAE n° 78 (p. 203 à 218), sur www.cae.gouv.fr

Le Monde
Mardi 1er décembre 2009

Un sondage TNS Sofres-Logica pour Lire la politique indique que l'opinion doute de la volonté de réforme du monde de la finance

Les Français sceptiques sur une régulation du capitalisme

L'impact de la crise sur les attitudes et comportements dans le domaine économique

Pouvez-vous dire pour chacune de ces opinions si vous êtes d'accord, ou pas d'accord ?

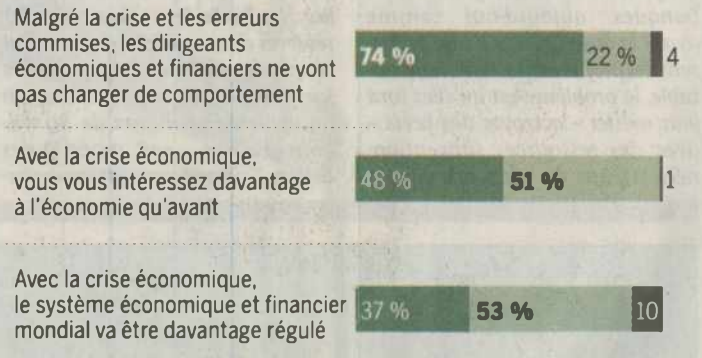

L'opinion à l'égard de la mondialisation

Dans l'ensemble, diriez-vous que la mondialisation est plutôt une bonne chose ou plutôt une mauvaise chose ?

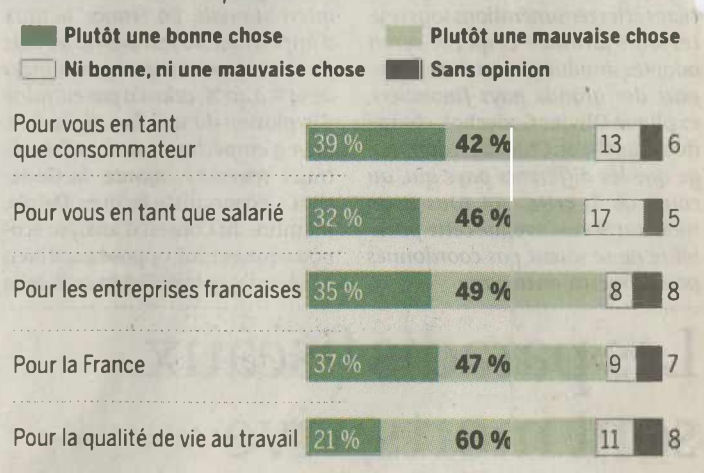

Les inconvénients de la mondialisation

Quel est pour vous le principal inconvénient de la mondialisation ?

Sondage TNS Sofres / Logica effectué pour Lire la politique, sur un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile par le réseau des enqueteurs de TNS Sofres.

L'avalanche éditoriale de livres sur la crise, qui a submergé les librairies durant l'année 2009, est-elle le signe d'un regain d'intérêt des Français pour l'économie ? La crise aurait au moins servi à cela : rendre moins mystérieux un ensemble de faits, de notions, de mécanismes et de chiffres, dont il aura été démontré une fois encore qu'ils pèsent sur les destins individuels et collectifs, pour le meilleur et, en l'occurrence, depuis un an et demi, pour le pire.

Mais lorsqu'on pose directement la question aux Français, comme l'a fait TNS Sofres-Logica, il apparaît que, pour la majorité d'entre eux, la crise ne les a pas amenés à s'intéresser davantage à l'économie. Certes, on pourrait, à l'instar de Brice Teinturier, directeur du département stratégie d'opinions à TNS Sofres, se réjouir de voir près de la moitié des Français manifester un intérêt accru pour la matière économique. Mais ce regain ne semble pas proportionnel à la marée d'informations, commentaires et analyses qui assaillent tous les jours nos concitoyens.

Ceux-ci semblent d'ailleurs être restés assez sceptiques vis-à-vis des messages que politiques et médias ont tenté de leur faire passer tout au long de l'année : après une telle crise, *« rien ne serait plus comme avant »*. L'activisme des dirigeants politiques, annonçant, par exemple, *« la fin des paradis fiscaux »* à l'issue du G20 de Londres, en avril, ou la mise sous surveillance des activités spéculatives des banques, ne bénéficient visiblement pas de l'impact espéré.

« Il y a un immense scepticisme, commente Brice Teinturier, *qui n'a fait que croître au fil du temps. »* En novembre 2008, 43 % des Français ne croyaient guère à des changements majeurs dans le fonctionnement du capitalisme, 36 % s'attendaient à voir *« quelques points »* réformés, et 8 % à une transformation majeure. Un an après, 74 % ne pensent pas que les dirigeants vont changer de comportement, et 53 % ne croient pas à un renforcement de la régulation. Ce désenchantement est majoritaire dans toutes les catégories, mais il est plus fréquent à gauche (78 %) qu'à droite (66 %), et dans les tranches d'âge d'actifs (80 % chez les 35-49 ans) que chez les plus âgés. Significativement, seuls 26 % des cadres, supposés les mieux informés, croient à un renforcement de la régulation.

Menace pour l'emploi

Les réponses sur les questions relatives à la mondialisation réservent en revanche une surprise. On aurait pu penser que la défiance qu'elle suscite, déjà beaucoup plus forte en France que dans la plupart des pays développés, serait renforcée par la crise, celle-ci signant en quelque sorte l'échec de ce modèle économique. Au contraire, M. Teinturier perçoit dans ces résultats une *« atténuation »* de cette défiance, qui reste cependant majoritaire. La mondialisation est toujours perçue comme une menace, principalement pour l'emploi, que ce soit par le biais des délocalisations, de l'aggravation des conditions de travail sous la pression de la fameuse « compétitivité », ou tout simplement des difficultés des entreprises françaises sur le marché mondial. Cette opinion est partagée d'un bout à l'autre de l'échelle socioprofessionnelle, même si elle est moins forte à droite qu'à gauche de l'échiquier politique.

En revanche, malgré la montée en force du thème écologique dans la société française, la mondialisation n'est pas considérée comme un facteur aggravant la dégradation de l'environnement. Le thème de la « domination anglo-saxonne » ne rencontre plus non plus l'écho qu'il avait auparavant, alors que celui de l'omnipotence des multinationales reste puissant. Surtout, la mondialisation est mieux perçue (les avis négatifs restant cependant les plus nombreux) lorsque les personnes interrogées se mettent dans la peau du consommateur, et même du salarié. En particulier du côté des plus jeunes : on trouve ainsi une majorité (56 %) de 18-24 ans pour estimer que la mondialisation est une bonne chose *« en tant que consommateur »*, alors que 55 % des 50-64 ans pensent le contraire.

« L'idée que l'accès à des biens de consommation plus variés et moins chers est un avantage de la mondialisation progresse », constate M. Teinturier, au point de mettre quasiment à égalité (3 points d'écart) « pro » et « anti » mondialisation sur cette question. Ce clivage selon l'âge se retrouve également entre salariés : les plus jeunes sont 48 % à trouver que la mondialisation est une bonne chose (ils en décèlent peut-être les opportunités), contre 25 % des 35-49 ans (ils en ont peut-être perçu, voire vécu les conséquences en termes d'emploi ou de stress).

Il est notable que l'effet de la mondialisation sur les entreprises françaises est jugé négatif par toutes les catégories socioprofessionnelles, du dirigeant d'entreprise à l'ouvrier. Cette unanimité est nettement majoritaire lorsqu'il s'agit de juger des effets de la mondialisation sur les conditions de travail. Elle est d'ailleurs plus forte chez les chefs d'entreprise (67 %) que chez les ouvriers (55 %) ! Ceux-ci sont même deux fois plus nombreux que les premiers à juger la mondialisation positive sur ce point. ■

Antoine Reverchon

Trois finalistes en lice
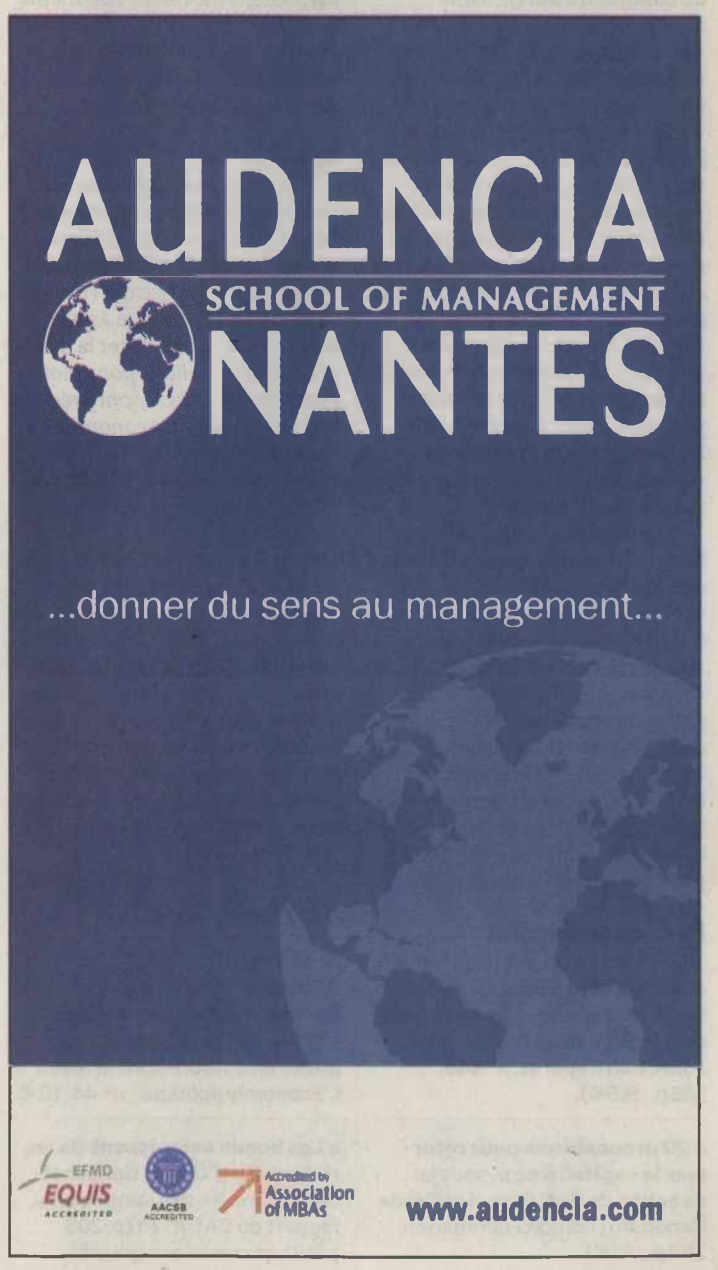
Pour sa 11e édition, la Journée du livre d'économie, qui se tiendra vendredi 4 décembre au Centre Pierre-Mendès-France (139, rue de Bercy, Paris 12e), aura pour thème : « Chaos global, crises locales : quel nouveau monde économique pour la France ? » La manifestation, organisée par l'association Lire la politique, à laquelle *Le Monde* est associé, s'ouvrira sur la présentation du sondage TNS Sofres / Logica sur « Les Français, la crise et la mondialisation ». Christine Lagarde, ministre de l'économie, et Philippe Séguin, premier président de la Cour des comptes, remettront le 11e Prix du livre d'économie, décerné par un jury de journalistes. Trois ouvrages restent en lice : *La Prospérité du vice*, de Daniel Cohen (Albin Michel, 282 p., 19 €) ; *Les Pionniers de l'or vert*, de Dominique Nora (Grasset, 360 p., 20,90 €) ; *L'Effet sablier*, de Jean-Marc Vittori (Grasset, 115 p., 9 €). Entrée libre. Inscription par courriel : lirelapolitique@yahoo.fr